

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 06 octobre 2020

Étaient présents : Laurent TEIL, Antonia BOURDON, Julien JODAR, Alain PITON, Sophie REBOREDO, Pierre VANDAMME, Dominique FONLUPT, Nathalie MOREL, Cécile PONTRELLI, Didier SERRE, Magalie ARNAUD, Rémi ASTIER, Renée DOREL et Roland MISSAGUA

Absents excusés avec procuration : Claude FAYAN (procuration donnée à Mme BOURDON), Pascale VALLET (procuration donnée à M. TEIL), Jacques BERTHET (procuration donnée à Mme PONTRELLI) et Denis MAZARD (procuration donnée à Mme DOREL) et Sandra LEON (procuration donnée à M. MISSAGUA).

Absent excusé sans procuration : --

Absents non excusés : --

Mme Nathalie MOREL a été désignée secrétaire de séance

Ordre du Jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09 septembre 2020
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Changement de nom de rues et de lotissement
4. Travaux d'extension du parking rue Pasteur
5. Validation du règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants
6. Création de la commission « Restaurant Scolaire »
7. Acquisition de mobiliers pour la médiathèque
8. Terrasse « Le batelier »
9. Convention mission archives du Centre de Gestion de l'Isère
10. Compte rendus des commissions communales
11. Questions diverses

N°2020-39- OBJET : changement de noms de rues et/ou lotissements

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le déploiement de la fibre optique, le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune et numérotation des bâtiments sont présentées au conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue,

- valide le principal général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
- valide le nom attribué aux voies communales
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- adopte les modifications suivantes :

nouvelle dénomination	dénomination actuelle
Impasse des Abricotiers	chemin du Ris d'Avey
Chemin de la Butte	--
Chemin de Ventebrant	existe sur le tableau de classement
Impasse des 4 Chemins	chemin des Vergers
ZA EMCO PARC	rue de Moncey
Impasse Fleurie	rue du Dauphiné
Impasse des Griottes	chemin du Ris d'Avey
Impasse des Iris	rue Gustave Toursier
Impasse Joséphine	impasse des Volubilis
Impasse du Levant	chemin creux
Impasse de la Maille	chemin de Libesse
Impasse de la Marinette	chemin des Vergers
Impasse des Palmiers	rue du Dauphiné
Impasse de la Penelle	chemin creux
Impasse du Pilat	rue du Dauphiné
Impasse des Pins	rue Champollion
Impasse de la Plaine	chemin creux
Impasse des Platanes	lotissement Les platanes
Impasse de la Rousserolle	rue Moncey
Impasse des Tournesols	route du Dauphiné
Impasse des Tulipes	chemin creux
Impasse des Hauts de Champ Peyraud	lotissement les Hauts de Champ Peyraud
Impasse des Poiriers	lotissement des Poiriers

N°2020-40- OBJET : Extension du parking aux abords des écoles

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les nombreux problèmes de stationnement et de sécurité devant les écoles. Il est proposé de faire une extension du parking proche du restaurant scolaire durant les vacances scolaires et de restreindre le stationnement sur une partie de la rue Jean-François Champollion. Une réflexion globale sur la sécurité aux abords des écoles sera faite en commission communale « sécurité » qui doit se réunir très prochainement. Pour les travaux de parking, trois devis sont soumis à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec deux abstentions (dont une par procuration) de valider le devis de l'entreprise EIFFAGE Route pour un montant de 38 843,00€HT soit 47 811,60€TTC (quarante sept mille huit cent onze euros et soixante cents).

Cette dépense sera prélevée de l'opération n°61 « voiries » du budget principal 2020.

N°2020-41- OBJET : Validation du Règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants

Mme PONTRELLI, conseillère municipale en charge du Conseil Municipal des Enfants, rappelle que le Conseil Municipal des Enfants sera prochainement mis en place et elle soumet à l'assemblée le règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants.

Après avoir pris connaissance du document, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'accepter le règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants. Celui-ci est joint à la présente délibération.

N°2020-42- OBJET : création d'une commission communale « Restauration Scolaire »

Monsieur le Maire propose la création d'une commission communale « Restauration Scolaire » de 5 membres maximum. Il précise qu'un audit a été demandé pour ce service afin d'établir un plan d'actions favorables à son bon fonctionnement dans l'intérêt des enfants et du personnel communal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide la création d'une commission « Restauration Scolaire » qui sera constituée de M. Laurent TEIL, Président, Mme Claude FAYAN, vice-présidente et rapporteur, Madame Antonia BOURDON et Messieurs MISSAGUA et PITON.

N°2020-43- OBJET : Acquisition de mobilier pour la médiathèque

Mme BOURDON rappelle à l'assemblée qu'un appel d'offres a été fait en vue de l'acquisition de mobilier pour la nouvelle médiathèque. Il faisait mention de deux lots : 1^{er} pour le mobilier indispensable au fonctionnement des locaux et le 2^{ème} pour le mobilier de confort. Seulement deux devis ont été réceptionnés. Considérant l'ouverture prochaine des locaux, il est important de finaliser son agencement au plus vite.

Après présentation des offres, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de valider le devis de la société D.P.C. qui s'élève à 33 598,82€HT soit 40 318,58€TTC (quarante mille trois cent dix huit euros et cinquante huit cents) répartis comme suit : 1^{er} lot : 27 693,87€HT soit 33 232,64€TTC et 2^{ème} lot : 5 904,95€HT soit 7 085,94€TTC.

Cette dépense sera prélevée de l'opération n°16 « acquisition matériel bureau mairie » du budget principal 2020.

N°2020-44- OBJET : redevance d'occupation du domaine public pour le snack-bar « le batelier »

Suite à la délibération n°2020-028 et considérant le succès rencontré par la terrasse durant la période estivale, M. Franck EHADL a demandé la prolongation de l'autorisation d'occuper le domaine public pour toute l'année.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, :

- décide d'autoriser M. Franck EHADL à maintenir sur la place de stationnement devant le 12 de la rue Gustave Tournier (en face de son établissement snack-bar « Le Batelier »), tables et chaises dans un espace limité.
- autorise Monsieur le Maire de prendre l'arrêté concrétisant cette décision
- décide de fixer la redevance à 100,00€ (cent euros) pour l'année civile
- maintient le tarif de 20,00€/mois pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre
- dit que cette redevance sera enregistrée au budget en section de fonctionnement au compte 7336.

N°2020-45- OBJET : convention d'interventions du pôle archives itinérantes du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de procéder à un archivage complet des documents administratifs de la mairie et propose de mandater le pôle archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère.

Où l'exposé de M. Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'interventions du pôle archives itinérantes du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère

Approbation du PV de la séance du 06 octobre 2020

NOM PRENOM	QUALITE	Observations éventuelles + signature
Laurent TEIL	Maire	
Antonia BOURDON	1ère adjointe	

Julien JODAR	2 ^{ème} adjoint	
Claude FAYAN	3 ^{ème} adjointe	Excusée Procuration donnée à Mme BOURDON
Alain PITON	4 ^{ème} adjoint	
Sophie REBOREDO	5 ^{ème} adjointe	
Magalie ARNAUD	Conseillère municipale	
Rémi ASTIER	Conseiller municipal délégué	
Jacques BERTHET	Conseiller municipal	Excusé Procuration donnée à Mme PONTRELLI
Renée DOREL	Conseillère municipale	
Dominique FONLUPT	Conseiller municipal délégué	
Sandra LEON	Conseillère municipale	Excusée Procuration donnée à M. MISSAGUA
Denis MAZARD	Conseiller municipal	Excusé Procuration donnée à Mme DOREL
Roland MISSAGUA	Conseiller municipal	
Nathalie MOREL	Conseillère municipale	
Cécile PONTRELLI	Conseillère municipale	

Didier SERRE	Conseiller municipal	
Pascale VALLET	Conseillère municipale	Excusée Procuration donnée à M. TEIL
Pierre VANDAMME	Conseiller municipal	